

**COUPE
D'AFRIQUE**

L'Algérie en quarts de finale

PAGE 20

0,90 € N° 2957

www.aujourd'hui.fr

MARDI 19 JANVIER 2010

HAITI

Le douloureux
retour à la vie
des rescapés

PAGES 14 ET 15

Aujourd'hui

en France

AFFAIRE DU CONVOYEUR

Les secrets de Toni Musulin



Le convoyeur de fonds, qui avait disparu avec 11 millions d'euros, refuse de dire où il a caché son butin et s'il a des complices. Emprisonné, il demande sa libération et reçoit, en attendant, des propositions de mariage. PAGES 2 ET 3

Estelle Mouzin : une photo pour relancer l'enquête

Le 9 janvier 2003, la petite Estelle Mouzin disparaissait en rentrant de l'école à Guermantes (Seine-et-Marne). Pour essayer de recueillir de nouveaux indices, des spécialistes ont réalisé un portrait vieilli de la fillette qui aurait aujourd'hui 16 ans. Un appel à témoins exceptionnel est lancé ce soir sur TF 1.

PAGE 12



PORTRAIT VIEILLI D'ESTELLE RÉALISÉ À LA DEMANDE DE LA JUSTICE.

ENVIRONNEMENT

Après Copenhague, Borloo veut des actes

PAGE 10

POLITIQUE

La réponse cinglante de François Bayrou à Ségolène Royal

PAGE 8

CINEMA - TELEVISION

Bientôt la 3D sur tous vos écrans

PAGES 28 ET 29

TRANSPORT

Des liaisons TGV menacées

PAGES 6 ET 7

M 00123 - 119 - F: 0,90 €



AND: 14 - DOM: 500 - L214 - BEL: 1304 - CH: 24075
ESP: 1454 - GR: 1304 - ITA: 1304
MEX: 11 DE - PORT: 1304 - 1704 - CROATIE: 14 45
ZON: CFA: 1204 - CFA: 1204 - 1300 (D)

Les confidences et les

Le convoyeur de fonds qui avait volé 11,6 millions d'euros refuse désormais de s'expliquer. Le juge vient de lancer de nouvelles investigations en Serbie et en Italie.

APRÈS AVOIR fait sauter la banque, Toni Musulin voudrait faire sauter les verrous de sa cellule. Deux mois après sa reddition surprise à Monaco, le convoyeur vient de voir sa première demande de remise en liberté rejetée par la justice. Mis en examen pour « vol simple », cet homme décrit comme un « aventurier » par ses avocats s'accommode de plus en plus mal des murs de la prison.

Un homme serein

Mais voilà, en plus d'être l'auteur d'un des plus gros et audacieux vols de ces dernières années, Toni Musulin reste muet sur les 2,6 millions d'euros de butin qui n'ont pas été retrouvés (le reste des 11,6 millions volés dans le fourgon a été récupéré dans le box d'un parking souterrain). La justice a lancé deux commissions rogatoires internationales vers l'Italie et la Serbie, deux pays que Musulin aurait pu traverser pendant sa cavale. Mais le temps presse pour les enquêteurs. Si le dossier n'est pas bouclé le 15 mars, Musulin sera automatiquement remis en liberté. Un

délai bien court pour percer les mille et un mystères de ce convoyeur, qui préfère se présenter sous le visage du salarié révolté par ses conditions de travail, et qui a fini par céder à la tentation, plutôt que sous celui d'un homme plus sombre au train de vie étrange.

Entré dans la légende du banditisme « sans arme et sans violence », le Spaggiari lyonnais vit sa notoriété avec distance. « Serein », d'après ses avocats qui le visitent une fois par semaine en prison, malgré la certitude que les enquêteurs ne lâcheront pas prise et que d'autres personnes, beaucoup moins bien intentionnées pourraient se manifester. Toni Musulin, homme charismatique « qui décide de tout » selon ses défenseurs, a-t-il déjà prévu ce qui se passera après la prison ? Ira-t-il récupérer son magot dans une cachette inconnue ?

Notre journal a enquêté sur la vie du prisonnier Musulin. A travers ses déclarations aux enquêteurs se dessine une stratégie de défense sans doute plus élaborée qu'il n'y paraît.

DAMIER DELSENY
ET CATHERINE LAGRANGE



Que s'est-il passé à Monaco ?

LE 16 NOVEMBRE, après avoir bu un dernier café, l'un des hommes les plus recherchés de France se livre à la police monégasque. A tel point que les policiers locaux n'ayant rien à lui reprocher ont dû s'assurer de son accord pour le remettre « libre » deux heures plus tard à leurs homologues français venus le récupérer à la frontière. Mais aujourd'hui, cette version officielle est contestée.

Les avocats de Toni Musulin laissent entendre que le convoyeur n'aurait pas pu s'opposer à une « extradition déguisée ». Ils disent vouloir faire la lumière sur un épisode qui avait déjà irrité le procureur de Nice Eric de Montgolfier, lui aussi peu convaincu de la parfaite légalité de la « livraison » de Musulin aux autorités françaises.

« Il ne parlera plus au juge »

M^{rs} HERVÉ BANBANASTE ET CHRISTOPHE COTTET-BRETONNIER, avocats de Toni Musulin



Les avocats de Musulin, Hervé Banbanaste et Christophe Cottet-Bretonnier (de gauche à droite), se battent pour que leur client soit remis en liberté. (PHILIPPE MERLE)

LE JUGE a rejeté le 13 janvier la demande de remise en liberté de Toni Musulin. Ses avocats ont fait appel de cette décision. Une audience devrait se tenir dans les quinze jours devant la cour d'appel. Pourquoi faites-vous appel du refus de mise en liberté de Toni Musulin ?

■ **Hervé Banbanaste.** Parce que la loi n'est pas appliquée dans ce dossier. L'article 144-7 du Code pénal dit qu'en matière correctionnelle le trouble à l'ordre public n'est plus une raison pour justifier la prison... De surcroît, le juge évoque des infractions pour lesquelles Toni Musulin n'est pas mis en examen, comme un « abus de confiance » réalisé sur le véhicule Kangoo ainsi que la moto de location, ou encore un « vol par ruse » pour le fourgon blindé. Il n'est pas accusé de tout ça !

Qu'attendez-vous ?

■ **H. B.** Nous demandons une solution alternative à sa détention, à savoir un contrôle judiciaire ou un bracelet électronique.

La justice craint surtout que votre client ne prenne la fuite...

■ **Christophe Cottet-Bretonnier.** C'est une provocation ! Il s'est quand même rendu spontanément à la police. S'il n'avait pas voulu se rendre, il n'aurait pas été interpellé aussi rapidement et serait peut-être encore en liberté.

Comment a-t-il réagi à son maintien en détention ?

■ **C. C.-B.** Il a eu une réaction de colère et en appelle personnellement à Michèle Alliot-Marie. Il lui demande de faire respecter la loi... Il se sent trahi, et refuse désormais de s'expliquer devant le juge d'instruction. Il ne s'exprimera sur ce dossier que si la loi est appliquée, sinon, il ne participera plus à rien. Nous sommes décidés à aller jusqu'au bout de la logique judiciaire et à faire condamner la France devant la Cour européenne des droits de l'homme.

PROPOS RECUEILLIS PAR D.D. ET C.L.

La course contre la montre des enquêteurs

« **C'**EST une instruction TGV », résumait les avocats de Toni Musulin. Depuis sa mise en examen et son incarcération le 15 novembre dernier, le convoyeur a été entendu à trois reprises par le juge d'instruction. Une fréquence élevée pour un prévenu qui n'est mis en examen que pour « vol simple » et « escroquerie ».

En réalité, le magistrat doit faire vite s'il souhaite que Toni Musulin compare son détenu devant le tribunal correctionnel. Car, au vu des termes de sa mise en examen, le convoyeur ne peut être maintenu en détention provisoire que quatre mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars. Or, la justice peut prolonger ce délai de deux mois supplémentaires si le juge d'instruction boucle son enquête et signe son ordonnance de renvoi devant le tribunal avant le 15 mars.

Sourire en coin, les avocats du convoyeur estiment, eux, qu'ils ne sont « pas pressés ». Ils devraient d'ailleurs tout faire pour exercer des

recours et demander des actes d'enquête supplémentaires, histoire d'obtenir la libération de leur client le 15 mars.

Inquiets pour l'argent disparu

La remise en liberté de Toni Musulin s'accompagne de toute façon d'un contrôle judiciaire qu'on imagine très strict, voire du versement d'une caution. Les 2,6 millions d'euros de butin toujours dans la nature intriguent et inquiètent les enquêteurs. Une fois libéré, Toni Musulin attendra-t-il son procès ou disparaîtra-t-il ? En accélérant l'instruction et donc en maintenant le convoyeur au maximum en prison, les autorités judiciaires espèrent ne jamais avoir à répondre à cette question.

D.D. ET C.L.

La vidéo de son arrestation

leParisien | Aujourd'hui |

Sanctions en cascade chez Loomis

PHILIPPE FERREIRO, qui était dans le fourgon avec Musulin le jour du casse, devrait reprendre le travail lundi. La direction de la société Loomis l'a sanctionnée avec un « avertissement ».

Licenciements

Didier Matruandola, le troisième convoyeur qui dirigeait les opérations ce jour-là, a été mis à pied trois jours. Une sanction qu'il conteste. Ce « convoyeur-messager » a repris le travail tout de suite après les faits, mais, en état de choc, il a dû s'arrêter une semaine

plus tard. Le responsable « transport » de l'agence lyonnaise de Loomis a été licencié. Le chef d'agence fait toujours partie des effectifs de Loomis mais a été prié de rester à domicile. Gilbert Rubirola, le régulateur du convoi, enfin, celui qui a remis la fameuse clé magnétique à Musulin, a été rétrogradé. Il est redevenu simple convoyeur.

« Les salaires ont l'impression que la direction cherche à échapper à ses responsabilités », confie Kader Bengueche, délégué CGT chez Loomis. D.D. ET C.L.

mystères de Toni Musulin



MONACO, LE 16 NOVEMBRE. Après dix jours de cavale, Toni Musulin décide de se rendre à la police. (PHOTOGRAPHY BY NICE MATIN / J. FERNANDES.)



LYON (RHÔNE), LE 7 NOVEMBRE. Toni Musulin était employé au sein de cette agence de la société Loomis depuis environ dix ans. (JEAN-FRANÇOIS MARRE.)



LYON, LE 9 NOVEMBRE. Une grosse partie du magot avait été retrouvée dans un garage loué par Toni. (LAP.)



LYON, LE 6 NOVEMBRE. Les policiers retrouvent un fourgon blindé abandonné en pleine rue. Toni Musulin a quitté le véhicule en emportant les 11,6 millions d'euros qu'il transportait. (PHOTOGRAPHY BY LE PROGRES / THIÉRYE JUSTE.)

Sa vie passée au crible par la police

DÉTENU depuis deux mois, Toni Musulin livre un redoutable bras de fer aux enquêteurs et au juge d'instruction. « Le Parisien » - « Aujourd'hui en France » a enquêté sur sa stratégie de défense et sur sa vie en détention.

Ses déclarations au juge

La garde à vue de Toni a mal commencé. Dans la voiture qui le ramène en trombe de Monaco à Lyon où il doit être interrogé, le convoyeur a une envie pressante. Les policiers rechignent à s'arrêter. Résultat, l'homme contrainé se tait. « Je n'ai rien à dire », répond-il systématiquement aux enquêteurs. Il refuse même de signer ses procès-verbaux. « Toni Musulin, c'est lui le boss. Il s'exprime quand il l'a décidé », sourit un de ses avocats, M^e Bambanaste. Depuis sa garde à vue et son placement en détention, Musulin a été entendu trois fois par le juge d'instruction à Lyon. Les deux premiers interrogatoires ont duré environ deux heures chacun. Musulin a alors répondu de bon gré aux questions, surtout quand il sentait « que l'adversaire avait des billes », note un proche du dossier. Mais concernant les 2,6 millions d'euros disparus, c'est toujours la même réponse : « Je ne sais pas où ils sont ! »

Au sujet de ses empreintes sur un emballage — qui aurait pu contenir l'argent évaporé — retrouvée dans une poubelle, Musulin a une formule toute prête : « Mes empreintes sont partout, je n'avais pas de gants. »

Les enquêteurs ont bien compris, ce n'est pas Toni Musulin qui livrera les solutions de l'énigme à la justice. Sa dernière audition a d'ailleurs été très courte. Estimant qu'il avait « tout dit » et jugeant surtout que sa détention s'éternisait, il a refusé de répondre aux questions du magistrat.

Sa vie en prison et son « physique à la Stallone »

À la prison de Corbas, Toni Musulin ne reçoit que deux visiteurs : ses avocats. Il n'a pas souhaité que sa famille, avec qui les liens étaient un peu « distendus », vienne le voir. Pour remplir ses journées, il lit son courrier, assez fourni, et s'adonne au sport. Placé à l'isolement, il est seul dans une petite cour de promenade de 8 m sur 3 où il pratique quand même quotidiennement le footing. Pour préserver un physique « à la Stallone » selon ses avocats, Toni Musulin, qui a longtemps pratiqué le krav-maga, un art martial israélien, fait aussi un peu de musculation. Mais il potasse aussi le Code pénal et estime, aujourd'hui, qu'il devrait être remis en liberté. « La détention commence à lui peser et il rêve d'un bon hamburger », souligne un de ses avocats.

Son courrier : des demandes de prêts

Son coup avait créé un buzz sans précédent : regroupements de fans via Facebook, édition de tee-shirts à son effigie, clips musicaux, Toni Mu-

lin était entré dans la légende. Sa reddition avait un peu « écorné » son image et déçu ses fans. Mais il en reste. Son courrier, qui transite comme c'est la règle par le cabinet du juge d'instruction, est fourni ; demandes en mariage, lettres de soutien et même demandes de prêts. Il suit également ce que la presse écrit ou dit à son sujet « à la fois avec intérêt et détachement », notent ses avocats. Dehors, en tout cas, certains trinquent à sa santé : en effet à Lyon, un cocktail à base de gin a vu le jour : le « Tonic Musulin ».

Ses deux Ferrari

On l'avait présenté comme « le convoyeur à la Ferrari ». Il est même « le convoyeur aux deux Ferrari ». Toni a été le propriétaire d'un premier bolide qu'il a vendu avant d'en acquérir un autre à une vente aux enchères dans le Loiret pour la somme de 112 000 €. C'est cette voiture qui lui vaut d'être aussi mis en examen pour « escroquerie ». Musulin a déposé une plainte pour vol en mai 2009 affirmant qu'un gang s'était emparé de sa voiture sur une

route de Haute-Savoie. Or la justice pense qu'il a acheminé cette voiture en Serbie avant de déclarer un vol imaginaire pour toucher l'assurance. En plus de cette passion pour les voitures, Musulin disposait aussi de comptes bancaires garnis de plus de 100 000 € et était le cogérant d'une SCI à Romans (Isère). Un immeuble acheté grâce à un prêt incluant même les frais de notaire. Une « fièvre bancaire » digne d'un client qui disposait déjà de garanties solides.

DAMIAN DELSERY
ET CATHERINE LAGRANGE

L'énigme de la fille oubliée

DÉBUT DÉCEMBRE, une lycéenne de 18 ans, scolarisée en Savoie, et prétendant être la fille de Toni Musulin, se rend au commissariat de police. Elle dit avoir été victime d'une tentative d'enlèvement en liaison avec « l'affaire » de son père. Elle en veut pour preuve un hématome à la cuisse, consécutif au coup que son agresseur lui aurait asséné alors qu'elle tentait de lui échapper.

Seulement, à ce jour, aucune interpellation n'a eu lieu et, lors d'une nouvelle audition, la lycéenne est partiellement revenue sur ses déclarations même si elle maintient que le lien avec Musulin a bien été évoqué par l'agresseur.

La mère a toujours refusé le test de paternité

Aujourd'hui, police, comme justice s'interrogent sur la réalité de cet épisode... D'autant que très peu de personnes connaissent le lien qui unissait la jeune fille et le convoyeur. Elle n'habite pas dans la même ville, ne porte pas son nom et ignorait quelques jours avant le vol du fourgon son lien avec le convoyeur le plus célèbre de France...

Qui est donc cette mystérieuse lycéenne qui se prétend la fille de Toni Musulin ? Juridiquement, ce n'est plus sa fille depuis 1996, précisent les avocats du convoyeur. « Il avait saisi la justice pour régler cette affaire de paternités, ajoutent-ils. Selon eux, si Musulin était effectivement en ménage avec la mère, au début des années 1990, et s'il a bien reconnu le bébé, il avait des doutes sur sa filiation. À l'époque, il aurait proposé à sa compagne de réaliser un test de paternité, que celle-ci aurait refusé. Toujours d'après les avocats, Musulin en a conclu que la petite n'était pas sa fille biologique et a engagé une procédure pour désavouer sa paternité. À partir de 1996, la fillette n'a donc plus porté le nom de Musulin, mais en a gardé le souvenir. En novembre, soit treize ans après cet épisode, quand le nom de Musulin s'est affiché à la une des journaux, la jeune fille a interrogé sa mère, qui lui a raconté l'histoire.

Du fond de sa prison, l'épisode n'a pas laissé Toni Musulin indifférent. Même s'il n'a jamais revu cet enfant depuis plus de dix ans, « il a été scandalisé et il a demandé qu'elle soit protégée », concluent les avocats du convoyeur.

D.D. ET C.L.